

Les infos

Vendredi 14 septembre 2007



VIVE LES 35 HEURES EN 2008

On n'a pas résisté au plaisir de ce titre qui prend l'allure d'un gros mot ces temps-ci pour vous rendre compte de la réunion de la commission de suivi de l'accord RTT du 12 septembre. L'accord prévoit en effet que le calendrier des jours de fermetures employeur est fixé chaque année au cours de cette réunion. Il y aura donc en 2008 pour la plupart 3 jours employeurs, le 12 mai, le 18 août et le 26 décembre. SGCIB ne fermera que le 12 mai, le fameux Jour Raffarin que la direction affecte sur la RTT. Les agences ouvertes du lundi au vendredi seront fermées également le 31 octobre tandis que celles ouvertes le samedi fermeront le 22 mars, le 8 mai, le 16 août et le 31 octobre. Pour les services centraux qui doivent s'installer dans la nouvelle tour Granite, il faut noter que 2 jours employeurs supplémentaires seront fixés, au plus tard fin juin 2008, pour le déménagement en fin d'année. La commission a également entendu la direction présenter la synthèse de son analyse des conséquences de la loi Sarkozy d'août 2007, sur le fameux thème du « travailler plus pour gagner plus »... ladite synthèse se résume très simplement à... rien ! Confirmant ainsi que l'agitation sur le sujet est très « médiatique », la nouvelle législation n'a ni incidence sur le Code du travail, ni conséquence sur notre accord RTT. La seule modification, bien réelle, porte sur la baisse des cotisations patronales qui va évidemment aggraver un peu plus les comptes de la Sécurité Sociale. Juste pour le fun, nous noterons que les cadres

au forfait de la Société Générale travaillent 209 jours par an, ce qui est insuffisant pour être considéré par le gouvernement comme méritant de gagner plus. En effet, ce dernier a fixé à 218 jours de travail par an le seuil de déclenchement du « gagner plus ». Enfin, la CGT a noté avec satisfaction que sa demande avait abouti, depuis juin, la prise de congés au titre du CET est traitée pour le paiement comme les congés annuels. Le principe écrit dans l'accord que nous avons signé en 2000 est donc enfin respecté.

SUIVI 4D

Très attendu, le patron du réseau, Jean François Sammarcelli est venu parler des conditions d'exercice du métier d'exploitant devant la commission de suivi 4D du 11 septembre. Son intervention a surtout décrit comment les objectifs centraux sont fixés, d'une façon qu'il juge « raisonnable », et comment ils dégringolent ensuite jusqu'à ceux qui sont chargés de les atteindre sans jamais pouvoir ni les contester, ni les discuter... ce que nous lui avons fait remarquer. C'est tout juste s'il a admis qu'il pouvait y avoir un problème de répartition, « il y a eu une formule de répartition simpliste », et que sur la multiplicité des challenges, « vous n'avez pas tout à fait tort », sans pour autant en tirer des conclusions, car il a refusé d'encadrer les challenges locaux. Il faut noter par contre sa prise de position très nette sur la nécessité de conserver notre rôle de banque généraliste nationale. Si le retard pris sur la clientèle patrimoniale est à l'origine de « mass affluent », cela ne doit pas se faire au détriment des moyens consacrés à la clientèle grand public, car « nous ne cherchons pas à être une banque de riches » a-t-il précisé. Cela dit, le projet de suppression du commissionnement pour les commerciaux qui a déclenché une pétition intersyndicale montre que le débat sur les objectifs n'est pas terminé.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT